# nitaires

Le bulletin de la FSU Guadeloupe - juin 2013

Un combat quotidien pour l'Unité

Pour le premier mai 2013, la FSU Guadeloupe a défilé unitairement au Gosier avec 'ensemble des organisations professionnelles! La FSU a grandement contribué à cette manifestation unitaire très importante pour l'ensemble travailleurs. Malgré la pluie, plusieurs dizaines de

militants de la FSU venant de cinq syndicats différents (SNUipp, SNES, SNEP, SNICS, EPA). démontre la dvnamisme de notre fédération départementale.

Pour parvenir à ce défilé réussi, la FSU Guadeloupe travaille quotidiennement pour maintenir ses forces dans les secteurs où elle est historiquement forte, et cherche constamment à se développer. Cette année, la FSU peut s'enorgueillir de la création du SNASUB-FSU.

Le congrès départemental, qui s'est tenu aux ailes guadeloupéennes a été un autre moment fort de cette année syndicale. Il a une trentaine de militants regroupé pour réfléchir à l'action syndicale, mais aussi à syndicalisme du et ses représentants au congrès national à Poitiers (Guy-Luc Belrose, Guillaume Marsault et Eddy Ségur) se sont fait forts de représenter au mieux

la Guadeloupe et de défendre l'ensemble des amendements votés lors du congrès départemental.

La FSU Guadeloupe a bien évidemment aussi porté le combat syndical pour défendre ses principes, ses idées et les personnes qui les servent. C'est ainsi que la FSU a porté seule le combat des Rebelles pour le droit à l'Éducation de tous, pour l'arrêt des discriminations faites à la jeunesse guadeloupéenne. Ce combat a permis la rescolarisation de jeunes filles exclues d'un établissement scolaire pour le simple port d'un pin's.

Dans le domaine de l'Education, la FSU Guadeloupe s'est insurgée contre suppressions de postes au niveau local alors que dans le même temps le ministère accroît leur nombre. La FSU a aussi mené de nombreux combats victorieux contre le rectorat pour faire appliquer les lois en vigueur.

La FSU a progressé mais elle a pleinement conscience du chemin qui lui reste à parcourir pour que l'ensemble de ses champs syndicalisation puisse bénéficier des auxquels ils peuvent prétendre. C'est à tous les militants, au quotidien de mener le combat, aussi unitairement que possible!

Le secrétariat de la FSU Guadeloupe



Le SNUipp FSU a obtenu grâce à une intervention ministérielle que ses militants puissent assister à son congrès contre 'avis du rĕctorat dans le espect du droit syndical!



Le SNES-FSU a obtenu une augmentation du nombre de promus au 11ème échelon pour la hors classe certifiée grâce à une intervention au ministère ontre les choix du rectorat!



La FSU a obtenu la modification des convocations des élèves de Terminale L pour qu'ils passent dans leur discipline, suite à une intervention au rectorat et au ministère !







## Rythmes scolaires : le SNUipp-FSU prend position !

Finalement, 18,6 % des communes, 22,3 % des élèves seront concernés par une modification des rythmes à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU avait prévenu. Pour réussir une vraie réforme des rythmes, un certain nombre de conditions devaient être réunies :

- qualité et articulation des différents temps de l'enfant : durée de la journée scolaire, de la pause méridienne,

prise en compte de l'avis et des conditions de travail des enseignants, contenu et encadrement des activités

périscolaires, financement des activités périscolaires, gratuité des nouvelles activités pour les familles. Ces exigences portées par le SNUipp-FSU se sont révélées être un casse tête souvent intenable à l'heure de la mise

en œuvre. C'est bien la globalité du temps de l'enfant qui doit être prise en compte. Dans ces conditions, le refus en l'état de la réforme et la demande de report portée par le SNUipp-FSU notamment lors de la grande grève du 12 février dernier ont rencontré un large écho. Et ce d'autant que la réussite des élèves ne peut se résumer au débat sur les 4 jours et demi. Effectifs, révision des programmes, RASED, formation continue.. constituent des leviers essentiels qui ne peuvent être mis sous le tapis.

Pour les écoles passant en 2013 comme pour la majorité des autres, programmées pour 2014, ces exigences restent d'actualité. Notre ligne de conduite s'appuie sur une exigence de qualité pour les nouveaux rythmes d'apprentissage des

enfants et de travail des enseignants.

Le décret actuel concernant l'aménagement des temps de l'enfant doit être réécrit pour concilier réussite des élèves et conditions de travail des enseignants. A côté de cela, de vrais changements dans le quotidien des écoles doivent voir

Avec vous, le SNUipp-FSU s'y engage!

POUR 2013, C'est l'heure des choix. Et ce sera avec nous!

Pour le SNUipp, toute nouvelle organisation de la journée (horaires de l'école, durée de la pause méridienne, utilisation des locaux…) ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validées par le DASEN. Pour les écoles <mark>concernées par 2013, les conseils d'école doivent être consultés, leur avis et leurs propositions entendues. Quand un</mark> désaccord survient, une concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre l'avis des conseils d'école et la commune. De plus, l'organisation des 108 heures (concertation, APC...) est de la responsabilité pédagogique des équipes enseignantes.

Le SNUipp-FSU est ferme sur le sujet : ce sont les équipes des écoles qui décident, et non les communes qui

imposent.

Comité de suiivi : OUi mais pour faire réécrire le décret!

Un comité de suivi national de la réforme des rythmes a été installé fin mars. Composée notamment de syndicats, de représentants des communes ou de parents d'élèves, cette instance est chargée d'examiner les apports et les limites des principales organisations mises en place.

Le SNUipp-FSU y participera mais ne fera pas tapisserie. Il fera remonter la réalité du terrain en portant la nécessité de réécriture du décret avec :

- des dérogations à la règle des 4,5 jours doivent pouvoir être possibles comme cela était le cas avant 2008.

la consultation des enseignants rendue obligatoire avec l'avis des conseils d'école.

des financements pérennes pour les collectivités locales afin d'assurer l'égalité et la qualité de

l'offre éducative des temps péri-scolaires.



Améliorer les rythmes d'apprentissage, on dit oui!

Le SNUipp-FSU, premier critique de la réforme Darcos en 2008 (suppression du samedi matin et introduction de l'aide personnalisée), a toujours estimé qu'il était nécessaire de revoir les temps de l'enfant.

Mais résumer l'amélioration des apprentissages des élèves à l'école au mercredi matin, cela fait un peu mince!

Améliorer les rythmes d'apprentissage suppose aussi des améliorations des conditions d'apprentissage et de vie des élèves (diminution des effectifs et possibilité de travail en petits groupes dans la journée scolaire) et des conditions de travail des enseignants (plus de maîtres que de classes permettant la déconnexion des temps élèvé et enseignant). Cela suppose aussi d'améliorer les lieux de vie des élèves (classe, cantine, sieste, toilettes...)

Temps et argent : premiers bougés ?

Depuis le début des discussions, le SNUipp-FSU a bataillé pour que soit prise en compte la reconnaissance de

l'engagement professionnel des enseignants. Le ministre a été contraint de bouger.

Plus de temps : L'enquête flash menée en octobre dernier a mis en lumière la réalité du temps de travail des professeurs des écoles : 43 heures par semaine faites de temps d'enseignement mais aussi de préparations, de corrections, de rencontres avec les familles et les partenaires... La redéfinition des 108 heures, à l'intérieur desquelles 24 h supplémentaires ont été dégagées pour le travail en équipe, est un premier pas vers un desserrement de l'emploi du temps, mais pour le SNUipp-FSU, il faut aller plus loin et réduire significativement le temps de service des enseignants.

Plus d'argent : Le SNUipp-FSU a mis en évidence le déclassement salarial des enseignants du primaire, appelé à se creuser avec une journée supplémentaire de travail par semaine (transport et garde d'enfants). Des discussions s'ouvrent pour la création d'une indemnité pour les PE et l'élargissement du passage à la hors-classe. Pour que cela change vraiment, le SNUipp-FSU demande que l'indemnité ne soit pas inférieure à l'ISOE du second degré (1200 euros annuels) et que tous les enseignants puissent accéder à l'indice terminal du corps (783).

Tony PIOCHE, secrétaire général SNUipp-FSU

## Le SNES combatif face au rectorat, formateur pour les collègues !

L'action du SNES au cours de ces derniers peut se résumer en un long combat contre le rectorat de Guadeloupe. Combat quotidien pour faire valoir les droits des collègues victimes de l'autoritarisme de chefs d'établissement, que ce soient des TZR à qui l'on refuse de faire signer un VS ou pire, des collègues que l'on change d'affectation sans passer par une commission paritaire, comme au temps des lettres de cachet. Le SNES mène aussi un long combat pour faire valoir les droits des non-titulaires, en particulier pour accompagner ceux qui sont en état de faire valoir un CDI. Pour cela, notre section académique s'appuie sur le secteur juridique national et n'hésite pas à appuyer les collègues dans leurs recours devant les tribunaux le cas échéant! Non seulement le rectorat n'a attribué qu'un tiers des CDI auxquels notre académie pouvait légitimement prétendre, mais en plus, il fait des difficultés pour les collègues admissibles, & le SNES a du intervenir au ministère pour que le rectorat payent les billets d'avion pour les non-titulaires admissibles à deux

Plus généralement, le SNES mène le combat dans toutes les commissions paritaires pour tenter d'empêcher le clientélisme, & permettre une plus grande équité entre les collègues. Loin d'envisager le paritarisme comme de la cogestion, le SNES mène un combat de tous les instants pour empêcher l'arbitraire, et permettre à tous les collègues de

Pour organiser la meilleure riposte possible à ces attaques venant de toutes parts, le SNES a organisé deux stages nationaux au cours de ces derniers mois. Le premier stage était destiné aux non-titulaires, avec la présence de Marcello Rotolo, responsable national des non-titulaires au service juridique, qui a réuni plus de cinquante collègues au lycée des Droits de l'Homme à Petit Bourg. Dans un second temps, le SNES a organisé un stage national COPsy, permettant à une quinzaine de collègues de discuter des enjeux de ce corps une nouvelle fois attaqué par les projets gouvernementaux. Ġuillaume MARSAŬĹT

## Troisième décentralisation : ne pas tomber dans le piège !

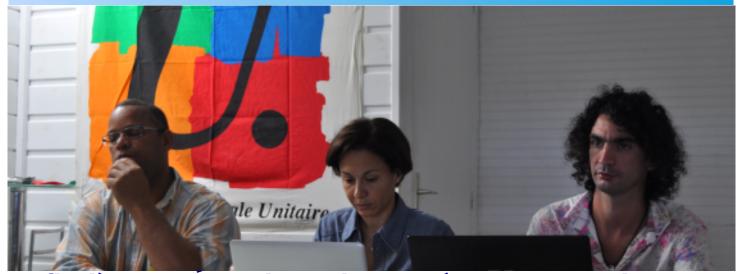
L'annonce de la troisième décentralisation a une nouvelle fois mis en première ligne les conseillers d'orientation psychologues. Finalement épargnés après une lutte acharnée en 2003, ce corps petit par le nombre mais primordial pour l'avenir des élèves se débat depuis le début de l'année pour amender le texte sur la refondation de l'école et aborder la loi sur la troisième décentralisation avec sérénité.

Dans le principe même de l'orientation telle qu'elle est pensée à la FSU, le COPsy doit permettre de donner les clés aux élèves pour qu'ils puissent par eux-mêmes faire des choix conscients et volontaires. Décentraliser les COPsy et les renvoyer aux régions, serait prendre le risque gigantesque de transformer ce corps émancipateur pour la jeunesse en

simple courroie de transmission des besoins économiques des régions.

Il est certes important que l'orientation des élèves puisse se définir par rapport à leur avenir professionnel, mais le travail des COPsy ne se réduit pas qu'à cela, et il ne peut être question d'envisager l'orientation comme la définition d'un bassin d'employabilité régional! À l'échelle de notre région, la faiblesse du marché de l'emploi risquerait de réduire la palette des orientations à une véritable peau de chagrin, tournée vers le seul tourisme.

La FSU porte le projet de former des citoyens responsables, acteurs de leurs propres choix. C'est pourquoi il est primordial de réfléchir aux conséquences d'une troisième décentralisation à l'aune du bilan des deux premières (bâti scolaire, précarité dans les collectivités territoriales) avant d'envisager une nouvelle phase. Guillaume MARSAULT, Rachel Nasso



# Infirmières de l'Éducation Nationale : détachement possible dans les corps enseignants!

Les infirmières scolaires depuis leur passage en catégorie A, ont la possibilité d'intégrer le corps des enseignants par détachement.

Le niveau de qualification ou de formation requis :

Le niveau master 2 est requis pour le corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel (PLP), des professeurs des écoles et des CPE.

Il y a cependant quelques exceptions pour le corps des professeurs certifiés dans les disciplines techniques (CAPET) et pour le corps des professeurs de lycée professionnel (PLP).

Pour le corps des PLP, dans les spécialités professionnelles, il faut avoir 5 ans de pratique professionnelle et posséder un diplôme au moins de niveau III (Bac + 2). Les infirmières peuvent donc faire acte de candidature au détachement

Pour le corps des certifiés de l'enseignement technique, il faut avoir une licence ou un diplôme jugé au moins équivalent. Possibilité pour les infirmières de faire acte de candidature au détachement dans ce corps.

Pour ces 2 corps, les collègues infirmières devront opter pour la discipline « Sciences et Techniques médico-sociales » en lien avec leur profession. Patricia POMPONNE, SNICS-FSU

### Woulo pour serge!

Nous avons eu le plaisir de recevoir Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP-FSU et membre du secrétariat de la FSU du 23 au 27 avril 2013.

Lors de son séjour, il a rencontré les élus du SNEP Guadeloupe et les membres du bureau le mardi 23 avril au matin.

Il a ensuite tenu une conférence de presse avec les principaux médias (France-Antilles, Canal 10, RCI, Guadeloupe 1ère radio) et il fut l'invité du journal télévisé de Guadeloupe 1ère télé à 19H30.

Serge Chabrol a rencontré le Recteur de l'académie, avec une délégation académique du SNEP-FSU (David Aristide, Éric Fischer, Martine Gatoux, Philippe Guérard et Guy-Luc Belrose), le mardi 23 avril 2013 à 13H00.

Les points suivants ont été abordés :

les Installations sportives

l'EPS en SEGPA

le sport scolaire et Sections sportives scolaires

Cas individuels.

Le bilan de cette rencontre est très positif : nous avons eu un recteur à l'écoute de nos revendications et de nos préoccupations.

Plusieurs annonces ont été faites : mise en place de commission de suivi des sections sportives et mise en place d'une

commission de suivi des équipements sportifs.

Dès le lendemain, nous obtenions une décision du recteur en faveur d'une collègue.

La situation était bloquée depuis plusieurs mois. Cette victoire majeure prouve, une fois de plus que nos prises de positions ne sont pas vaines ! Quand nous insistons sur l'impérieuse nécessité de retrouver un dialogue social avec "la gouvernance", nous sommes

entendus.

Quand nous déplorons l'incommunicabilité, le dialogue de sourds, le mépris à l'égard des élus des personnels, le recteur sait très bien que nous avons raison. Il sait très bien de qui nous parlons.

Quand le recteur évoque la notion d'obscurantisme lors d'un discours en présence de chefs d'établissements au lendemain d'une affaire de pin's ayant occasionné la fermeture d'un établissement pendant deux jours, il nous prouve qu'il n'est pas dupe.

Nous avons salué la qualité du dialogue avec le recteur et convenu que nous chercherions mutuellement à conserver des

échanges de haut niveau dans l'intérêt de la discipline et du service public d'éducation.

Cependant les dernières victoires collectives obtenues par les syndicats de la FSU (SNES et SNUIPP) montrent qu'il est trop souvent nécessaire de saisir le ministère pour obtenir des résultats.

La refondation d'un véritable dialogue social est donc indispensable et urgente dans notre archipel.

Il faut parvenir à établir un dialogue sans intermédiaire, sans attendre les injonctions du ministère et sans avoir besoin des rappels à l'ordre et au respect des règles en vigueur.

C'est à ce prix que nous serons respectés et considérés comme une académie à part entière!

Guy-Luc Belrose, Co-secrétaire académique du SNEP-FSU



L'action du SNUAS-FP

Agnès BOINON, assistante sociale dynamique et efficace, attachée à la déontologie de la profession et vigilante quant au bon fonctionnement de notre service et au déroulement des carrières, a créé en 1997 le SNUAS-FP/FSU Guadeloupe.

Depuis sa création, le SNUAS-FP est majoritaire au sein de l'académie. Les assistants sociaux s'impliquent tant au niveau de la vie syndicale du service social en faveur des élèves qu'au sein de la FSU. En effet nous sommes membres actifs au sein de différentes instances : SRIAS dont Mr BEAUTIN Germain a été président trois ans, CAAS (Mme FARRUGIA Sandrine), CTPA (Mme LETOURNEUR Patricia), CEN (Mme LETOURNEUR Patricia).

Travailleurs sociaux avant tout, nous conjuguons plusieurs fonctions:

fonctionnaire d'état avec le sens du service public dans le respect des droits et devoirs du fonctionnaire ;

-assistant de service social guidé par une circulaire de mission de septembre 1991 avec en toile de fond l'éthique et la déontologie propre à notre métier ;

acteur de terrain devant accompagner notre public (les élèves avant tout et aussi leurs représentants légaux) face à des problématiques multiples, nouvelles et de plus en plus complexes ;

-représentant du SNUAS-FP avec le souci de défendre nos carrières et notre profession.

Afin de mener à bien nos missions et notre investissement syndical nous sommes attachés à la veille professionnelle, à l'accès à la formation pour tous, aux différentes rencontres pour échanger, tout ceci pouvant nous aider à appréhender cette société en pleine mutation. Une société, en effet, qui continue sa course effrénée vers ce « foutu progrès » et le citoyen qui fait fi petit à petit de tous les espaces sacrés : les églises, les cimetières, les mairies, les écoles. Tous ces lieux ont déjà été violés, souillés jusqu'à cet évènement récent (fusillade lors d'une veillée mortuaire). Que penser?

Nous sommes tous concernés et ne pouvons rester indifférents : ouvrons-nous sur ce nouveau monde, réagissons, affirmons-nous, trouvons des stratégies nouvelles de défense pour exister autrement.

Secrétaire Académique, P. LETOURNEUR, Secrétaire Académique Adjointe, S. FARRUGIA